

Enjeux d'école



TROP, C'EST TROP !

Lancé dans une entreprise de torpillage de l'école, le ministre continue de jouer les apprentis sorciers. Le 18 novembre dernier, il déclare dans les *Echos* qu'il sera possible de réduire encore le nombre de postes dans l'éducation en ne remplaçant pas un certain nombre de départs en retraite. Il souhaite aussi mettre en concurrence les écoles en publiant les résultats des évaluations des élèves. En projetant de supprimer totalement la carte scolaire, la chasse aux écoles réputées sera exacerbée. Chacun sait à qui profite ce type de mesures : jamais aux élèves des milieux défavorisés. Dévoilées une à une, les pièces du puzzle dessinent une école du tri et de l'inégalité par excellence. Aujourd'hui, les motifs de contentieux sont donc multiples :

- Projet de **suppressions de postes** au budget 2012 qui vise entre autre les postes RASED, de remplaçants, de conseillers pédagogiques, mais aussi la scolarisation maternelle ; une purge qui se fait toujours sur le dos des élèves les plus fragiles.
- **Salaires attaqués** comme le confirment les comparaisons internationales.
- **Conditions d'exercice du métier** dégradées.
- Et maintenant, le projet de **réforme de l'évaluation des enseignants** qui s'attaque entre autre au pouvoir d'achat des enseignants et induit la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des personnels.

Sur tous ces points, le SNUipp-FSU appelle à une riposte unitaire et convergente entre le premier et second degré.

Communiqué SNUipp-FSU du 18 novembre 2011

Décembre 2011

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 08/12/2011

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,61 € CPPAP 1011 S 08099 - ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Stéphane Magnier

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°75
Décembre - Janvier - Février

SOMMAIRE

- 1** Edito **2-3** Actualités
- 4** Stages syndicaux
- 5** Élections professionnelles
- 6** Carrière **7** Société
- I & II** - Enquête carte scolaire 2012
- III & IV** - Bulletin d'adhésion 2011-2012

TOUS EN GRÈVE !

15 décembre 2011

**14h30 - Manifestation de
l'Inspection Académique au
Rectorat !**



SNUipp - FSU Somme

www.snuipp.fr/80

snu80@snuipp.fr

SNUipp - FSU Somme

25 rue Riolan 80000 Amiens

☎ 03.22.80.80.78

☎ 03.22.80.80.81



ACTUALITÉS

Salaires : premier rattrapage pour les débutants

Le ministre de l'Éducation Nationale annonce une revalorisation des enseignants débutants. Près de 8 enseignants sur 10 n'ont toujours rien vu venir pour combler les retards accumulés depuis plusieurs années. Le SNUipp-FSU continue à demander l'ouverture de véritables négociations pour revaloriser tous les enseignants.

A compter du mois de mars 2012, les enseignants débutants percevront un salaire d'un peu plus de 2 000 € brut. C'est l'annonce surprise, faite le jeudi 24 novembre, par Luc Chatel, à l'occasion de l'inauguration du salon de l'éducation. Pour le ministre, une « barre symbolique » est franchie. Symbolique, le terme semble bien choisi car ce premier rattrapage nous laisse encore très éloigné des standards européens. Et de fait, alors qu'en Allemagne, un enseignant débute à 2 200 euros, les enseignants français des écoles commenceront dorénavant au troisième échelon à 1664,26 euros net contre 1579,51 euros puis à 1799,09 euros au quatrième, et enfin à 1818,35 euros au cinquième échelon. Soit une augmentation de près de 90 euros mensuels pour la première année puis de 54 euros par mois pour l'échelon 4 et 19 euros pour le 5^{ème}.

Le contentieux salarial reconnu ...

Le SNUipp-FSU, qui le 9 novembre dernier écrivait au ministre de l'Éducation nationale pour

réclamer une revalorisation pour tous les enseignants, estime que par ces annonces, le ministre reconnaît que la question salariale reste, en France, sensible pour les enseignants. Pour autant, il souligne aussi que de nombreux enseignants restent, encore une fois, au bord du chemin. Les annonces ne répondent pas à la situation injuste et inégalitaire que vivent les professeurs des écoles tant au niveau salarial qu'en terme de déroulement de carrière. Le SNUipp-FSU demande notamment que tous les enseignants puissent finir leur carrière à l'indice terminal de la hors classe (indice 783 : 3025 €/mois).

...mais loin d'être réglé

En conclusion, le SNUipp-FSU estime que les annonces ministérielles ne sont donc pas des mesures de luxe mais de simples rattrapages tant le retard est important. **Il continue à demander l'ouverture d'une véritable négociation pour la revalorisation de tous les enseignants.**

Délai de carence : chasse aux malades !

Le gouvernement instaure un jour de carence dans le public mais revient sur le 4^e jour de carence dans le privé en cas d'arrêt maladie. Une mesure inacceptable qui aura pour effet de tirer le pouvoir d'achat des fonctionnaires vers le bas.

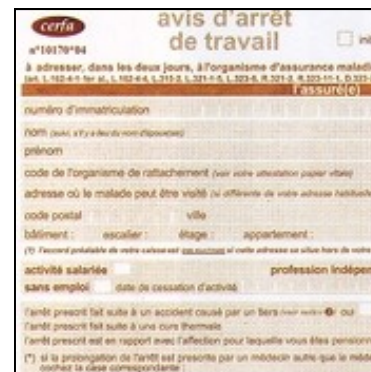
Le ministre du travail Xavier Bertrand souhaite instaurer une journée de carence (peut-être même deux...) pour les salariés du public en cas d'arrêt maladie. Cette mesure est présentée comme une contribution à l'effort collectif pour la réduction des déficits de la sécurité sociale. Dans le privé, dans la grande majorité des cas, les salariés bénéficient d'une convention collective ou d'un système de protection sociale palliant ce manque à gagner (3 jours de carence, sans conséquence pour les salariés). « Si vous avez un effort supplémentaire demandé aux salariés du privé, il y aura un effort supplémentaire demandé aux salariés du public », a expliqué le ministre, oubliant que, pour ce qui concerne les fonctionnaires, c'est l'Etat employeur (ou la collectivité locale), et non la sécurité sociale, qui compensait le manque à gagner et versait l'intégralité du salaire.

Les droits de tous les salariés tirés vers le bas

Selon le ministre du travail, cette mesure pourrait entrer en application sans délai. « Le gouvernement poursuit dans sa volonté de faire payer la crise aux salariés du privé comme du public, sous prétexte de chasse aux écono-

mies », a dénoncé la FSU. Selon la fédération, « au nom d'une soi-disant équité, il tire les droits de tous les salariés vers le bas en proposant d'instaurer une journée de carence dans le public. C'est inacceptable. **Ce n'est pas de créer un délai de carence dans le public mais de supprimer celui du privé qui serait équitable !** ».

Une mesure d'autant plus inacceptable qu'encore une fois, elle va tirer le pouvoir d'achat des salariés vers le bas, ce qui aura pour conséquence de freiner davantage la croissance alors que c'est au contraire d'une relance de la croissance dont notre pays aurait besoin pour sortir de la crise.



Carte scolaire 2012

Le budget 2012 prévoit 5700 suppressions de postes dans le premier degré public. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les répartitions académiques (et a fortiori départementales) ne sont pas encore connues mais ne doutons pas que la Somme sera encore durement touchée à la rentrée 2012.

En effet, le président Sarkozy a annoncé qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe hors démographie à la rentrée 2012. Or, dans la Somme, nous perdriions quelques dizaines d'élèves... Il y a donc de fortes chances pour que notre département supporte une grande partie des fermetures de postes de l'académie d'Amiens.

Le ministre Chatel a réparti les 5700 suppressions de façon arbitraire : -700 intervenants en langue (nous n'en avons plus dans le département), -2000 remplaçants et -3000 postes de RASED.

Nous devons donc nous attendre à la disparition de RASED complets (déjà bien malmenés par les cartes scolaires précédentes) et à une nouvelle dégradation des remplacements (pourtant déjà insuffisants). A cela s'ajouteront donc certainement des fermetures « au titre de la démographie ».

Le SNUipp-FSU luttera pied à pied et à tous les niveaux avec l'administration pour que les classes restent ouvertes, que les RASED restent complets et que le service de remplacement ne soit pas bradé à d'éventuels contractuels (comme dans certaines académies parisiennes).

Pour cela, nous avons besoin d'informations précises sur la situation de toutes les écoles afin de pouvoir intervenir lors des groupes de travail, des Comités Techniques Départementaux (5 sièges sur 10) et des CDEN (5 sièges sur 10). **N'hésitez pas à remplir nos fiches enquêtes** (jointes à cet Enjeux d'École) **et à nous tenir au courant de l'évolution de la situation de votre école, au jour le jour.** Dans le même temps, prévenez systématiquement votre IEN de toute variation d'effectifs pouvant amener à sauver votre école !

Promotions Instituteurs

La CAPD de promotion des instituteurs aura lieu en début d'année 2012. Vous trouverez la fiche de contrôle en ligne sur notre site : seule cette fiche de contrôle renseignée nous permet de vérifier que les opérations de promotion respectent les règles.

<http://80.snuipp.fr/spip.php?article1491>



CAPD promotions : quelques victoires !

Lors de la CAPD du 3 novembre dernier, les promotions ont été étudiées ainsi que les baisses et maintien de notes. Comme à chaque CAPD, les élus du SNUipp-FSU ont interpellé l'inspecteur d'académie sur plusieurs sujets différents.

Question sur le temps de pause entre la fin de la classe et le début de l'aide personnalisée.

Le SNUipp-FSU Somme avait été alerté dès le mois d'octobre par de nombreux collègues sur le fait que ce temps de pause ne devait pas, selon l'IA, être pris sur le temps d'aide personnalisée. Nous avons d'ailleurs écrit à l'inspecteur d'académie pour lui demander sur quel temps de service ce temps de pause devait être pris.

Victoire !

L'IA reconnaît que le temps de pause nécessaire entre la fin de la classe et le début de l'aide personnalisée doit être pris sur le temps d'aide personnalisée dans des limites raisonnables. **Le SNUipp-FSU 80 a donc eu raison de conseiller aux collègues de ne surtout pas modifier leur organisation pour répondre à l'injonction qui leur avait été faite.**

Maintiens de notes suite à la nouvelle grille d'inspection

Ce dossier a été porté depuis le début de l'année par le SNUipp-FSU 80 : des interpellations en audience notamment le 15/9, un courrier à l'IA le 30 septembre, un courrier type proposé aux collègues...

Aujourd'hui, une vingtaine de collègues sont

concernés mais les élus du SNUipp-FSU Somme ont fait la démonstration que plus de 500 collègues risquaient d'être dans le même cas lors des 3 ans à venir (grâce aux données contenues dans notre mémento administratif : le Somme Toute).

Victoire !

Un vœu intersyndical a été proposé par les trois organisations siégeant en CAPD (SNUipp-FSU, SE et FO) et a été adopté par 10 voix "pour", l'administration s'abstenant :
Compte-tenu du nombre d'enseignants dont la note se situe déjà au-delà de la limite supérieure de la nouvelle grille de notation, compte-tenu du nombre d'enseignants qui ont déjà eu une note maintenue en application de cette nouvelle grille, compte-tenu de l'amplification prévisible de ce phénomène dans les mois et les années à venir, la CAPD réunie le 3 novembre 2011 demande que cette grille départementale de notation soit suspendue et rediscutée au plus vite dans le cadre des instances paritaires.
L'inspecteur d'académie nous a donc entendu puisqu'il a annoncé le blocage de toutes les évaluations individuelles en cours. Il a demandé aux services de mener une étude sur le nombre de personnes potentiellement concernées pour procéder à des ajustements ou à une refonte de la grille, dans un délai de trois semaines.

Quelques autres sujets traités lors de cette CAPD

Avancement de tous au rythme le plus rapide

LE SNUipp-FSU réclame l'avancée de tous au rythme le plus rapide. L'IA ne peut pas répondre car ce sujet ne peut être traité que nationalement. Les élus du SNUipp-FSU continueront donc à porter seuls ce dossier auprès du ministère (voir page 6 : les dernières annonces ministérielles !)

Respect du protocole d'inspection

L'année dernière, le protocole n'avait pas été respecté par tous les IEN lors des inspections ayant menées à un maintien ou à une baisse de note. L'IA était très gêné par ce fait et devait revoir le problème avec les IEN concernés. Cette année, le problème est le même et la réponse de

l'IA reste la même... Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Rappelons les règles essentiels de ce protocole :

- Respect des délais d'inspection soit dans les 3 semaines suivant la réception de l'avis d'inspection (5 semaines pour les personnels devant présenter un rapport). En cas de report au-delà de ce délai, une date précise doit être fixée dans les 2 semaines.
- Durée d'entretien d'environ 45 minutes
- Pour les enseignants "en difficulté", aucune note ne sera arrêtée à l'issue de la première inspection (qui devient donc une visite). Une aide appropriée sera proposée avant d'envisager une nouvelle inspection, avec une note arrêtée à l'issue.

Aide Administrative à la Direction d'École

L'IA annonce 83 recrutements pour les écoles de 6 à 9 classes n'ayant plus ou allant perdre leur aide administrative avant le 31/12/2011. Malheureusement, aucune personne ne devrait être renouvelée sur son poste, seul les contrats perdureraient (une nouvelle personne sera éventuellement nommée pour 6 ou 7 mois, pas plus). Pour les contrats arrivant à échéance après cette date, ils ne seront pas renouvelés.

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande !

Le SNUipp-FSU continue son action de protestation (même après les élections, contrairement à d'autres) en incitant les directrices et les directeurs à ne répondre aux enquêtes inutiles pour le bien des élèves que quand ils en ont le temps, s'ils l'ont à un moment.

Nous revendiquons toujours un temps de décharge plus conséquent pour les directeurs ainsi que la création d'un emploi pérenne et statutaire de secrétaire d'école.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur (2 classes et +)

Les enseignants ayant accompli 3 années scolaires au moins en qualité de directeur n'ont pas à demander leur inscription sur la liste d'aptitude.

Les collègues ayant été inscrits sur cette liste en 2010 et 2011 n'ont pas à solliciter leur ré-inscription pour 2012 (inscription valable 3 ans).

Les collègues ayant exercé la fonction de directeur à titre provisoire en 2011-2012 sont inscrits avec un simple avis favorable de leur IEN. Tous les collègues ayant exercé 2 ans et plus peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude. Leur candidature sera soumise à un entretien avec une commission départementale, à un avis de leur IEN avant d'être présentée à la CAPD (n'hésitez pas à contacter les élus du SNUipp-FSU).

Congés de Formation Professionnelle.

Les candidatures doivent être adressées à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique avant le 16 décembre, délai de rigueur.

La circulaire et le formulaire sont téléchargeables sur :

<http://circulaires.ia80.ac-amiens.fr/index.php>

Tous les comptes-rendus de CAPD, de CTSD, de CDEN ou de groupes de travail sont disponibles sur notre site le plus rapidement possible :

<http://80.snuipp.fr>



FORMATION SYNDICALE

5^{ème} Université de Printemps du SNUipp-FSU

Notre syndicat est à l'origine d'un événement pédagogique majeur au niveau national : l'Université d'automne du SNUipp dont la 11^{ème} édition s'est déroulée à Port Leucate en octobre dernier. Afin de permettre à tous les collègues du nord de la France d'accéder aux conférences et aux débats de qualité qui s'y tiennent, les sections départementales des SNUipp-FSU de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais organisent la 5^{ème} Université de Printemps du SNUipp-FSU.

Après quatre éditions dans le Pas-de-Calais, c'est la ville d'Amiens qui a été choisie pour accueillir cette cinquième édition. Celle-ci se déroulera les mardi 10 (toute la journée) et mercredi 11 (le matin) avril 2012.

Les contacts sont en train de se nouer avec de nombreux chercheurs et intervenants et, pour le moment, nous pouvons vous annoncer les venues (sous réserve) de :

- Jean-Louis Auduc (voir article p.7)
- Annie Camenish (maîtrise des langues dans les disciplines scientifiques)
- Rémi Brissiaud (maître de conférence en psychologie cognitive et titulaire d'une maîtrise en mathématiques)
- Joël Lebeaume (sciences de l'éducation)
- François Dubet (sociologue et professeur à l'université de Bordeaux II)
- Sébastien Sühr (secrétaire du SNUipp-FSU)

D'autres contacts sont en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du programme...

Des possibilités d'hébergement et de repas à prix réduits vous seront proposées.

Réservez dès maintenant ces dates (10 et 11 avril 2012) pour un événement sans précédent dans le département de la Somme.

Démantèlement ECLAIR...

Mardi 22 novembre, les participants au stage syndical « Démantèlement ECLAIR de l'Éducation Prioritaire » ont pu dialoguer avec Claire Bordachar, membre du Secrétariat National du SNUipp-FSU, et Christine Passerieux, Chercheuse membre du GFEN (Groupement Français d'Éducation Nouvelle).

Le matin, C. Bordachar nous a présenté un historique de l'Éducation prioritaire et a fait le point sur le dispositif ECLAIR. Un vademecum

Eclair a été publié en juin présentant un programme qui démantèle l'éducation prioritaire et détourne une partie des moyens amaigris du primaire. Parmi les principales dispositions :

Exclusion de zones en difficultés et des zones rurales ; Des enseignants recrutés sur profil ; Des ressources humaines et pédagogiques prises au primaire ; Mise en place de contrats d'objectifs ; Des PE au collège pour l'aide personnalisée... Une prime ECLAIR a été annoncée également introduisant le travail au mérite et des salaires différents au sein de notre profession.

Le SNUipp-FSU demande tout simplement « l'abandon du programme ». Estimant qu'il faut « capitaliser les réussites actuelles de l'éducation prioritaire et développer le travail d'équipe, le « plus de maîtres que de classes », la formation et l'accompagnement professionnel des enseignants », il propose « l'ouverture d'une concertation sur la circulaire ECLAIR et sur l'avenir de l'éducation prioritaire ».

L'après midi, l'intervention de C. Passerieux s'intitulait : Inégalités sociales, inégalités scolaires : que faire ? Membre du GFEN dont le pari philosophique est celui du « Tous capables », elle défend l'idée que la société doit créer les conditions de la réussite de tous en créant celles d'une égalité réelle contre « l'égalité des chances », contre le retour de l'idéologie des dons et du handicap socioculturel. Trop souvent

on parle de difficultés scolaires plutôt que d'inégalités scolaires, renvoyant aux personnes ce qui est une construction sociale. Les différences entre élèves sont liées à des différences de rapport au savoir, à l'école et aux apprentissages.

Quelles alternatives ? Il faut changer de regard sur les élèves et sur les parents issus des milieux

populaires en se méfiant des effets insidieux des attentes à leur égard influencées par les stéréotypes sociaux. **L'école soit se recentrer sur ses missions et doit être le lieu de la formation de l'homme (transmission d'un patrimoine) et du citoyen (formation politique), non le lieu de production d'une main d'œuvre au service de l'économie. Il faut repenser la conception du savoir, non comme une connaissance ou une information à assimiler et à restituer lors d'évaluations qui ne sont que des contrôles, mais comme inscrivant les élèves dans une filiation historique leur permettant de découvrir la saveur des savoirs. Il faut repenser la conception des apprentissages : Penser le savoir comme construction sociale et historique de l'humanité. Enfin il faut repenser la formation : Que l'on soit élève ou enseignant apprendre ce n'est jamais répéter des gestes, restituer à l'identique mais bien se mettre en situation d'articuler une action et la réflexion sur cette action. Notre métier est entre nos mains, et nous pouvons agir, engager des « disputes professionnelles » comme le dit Yves Clot, c'est-à-dire mettre en travail collectivement nos réflexions, nos expériences, nos questionnements pour refuser l'exclusion.**



Ecole Rurale

Le stage « École rurale » a eu lieu le jeudi 13 octobre 2011 à Pont-Noyelles, devant plus d'une vingtaine de collègues de tout le département.

Le matin, la gestion administrative d'une école rurale ou d'une école en RPI a été abordée : la direction, les démarches administratives, les véritables devoirs de l'enseignant-directeur, les droits syndicaux, les relations avec les familles...

Ensuite, Jean-Pierre Clavère, secrétaire national du SNUipp-FSU, secteur organisation, est intervenu et nous a parlé des disparités géographiques, matérielles et humaines de l'école rurale, la volonté nationale de concentrer la scolarisation vers des pôles, le plan ENR, la ZRR (zone de revitalisation rurale), la charte école-famille, ...

L'après-midi, une intervention de M. Gérald

MAISSE, Conseiller Général était prévue sur les spécificités des écoles de la Somme et sur l'action du Conseil Général, mais, suite à un problème de santé, celui-ci n'a pas pu venir.

Nous avons regardé une partie du film de Rebecca Houzel « Une école, des élèves ». Sans tabou, ce film ouvre des fenêtres sur la réalité du métier. On y retrouve l'indignation face aux difficultés scolaires, le plaisir devant les progrès mais aussi l'épuisement quand les échecs persistent. Il y avait matière à débattre ensuite.

Ce stage a permis à tous les collègues affectés en milieu rural de partager leurs réflexions sur les spécificités de l'école rurale.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNUipp-FSU Somme reste le premier syndicat enseignant dans les écoles !

Avec 36,59 % des voix à la CAPD, le SNUipp-FSU Somme reste majoritaire devant le SE-Unsa (35,21%) et loin devant le SNUDI-FO (20,39%). Nous aurons donc 4 élus et 4 suppléants (dont le seul élu représentant les collègues de la Hors Classe) en CAPD (sur 10 sièges au total).

La participation a dramatiquement chuté pour ces élections, passant de 63,03% en 2008 à 52,13% lors de ce scrutin.

Cette baisse de la participation, alliée à la multiplicité des listes en concurrence, a porté préjudice en grande partie au SNUipp-FSU comme le souhaitait le ministère de l'Éducation Nationale, gêné par notre syndicalisme nouveau, sans concession ni nostalgie.

Ce scrutin a été marqué par la quasi-disparition des syndicats ultra-minoritaires (le SGEN-Cfdt, la CGT Educ'Action et Sud Éducation) qui recueillent moins de 8% des voix à eux trois.

Nous notons également une stabilisation du nombre de votants pour le SNUDI-FO qui conduit

mécaniquement, grâce à l'abstention, à l'obtention d'un siège supplémentaire. Le syndicalisme clientéliste et corporatiste ne convainc donc pas la majorité des enseignants des écoles, loin de là.

Le SE-Unsa perd également des voix, sans que cela ne porte à conséquence quant au nombre de sièges obtenus.

Grâce à la confiance que vous lui avez une nouvelle fois apportée, le SNUipp-FSU continuera donc à porter ses mandats de transformation démocratique de l'école (plus de classes que de maîtres, déconnexion de l'évaluation et de l'avancement, ...etc. à ne pas confondre avec la transformation libérale souhaitée par l'UMP et ses séides).

Des élections difficiles !

Collègues non-inscrits sur la liste électorale, identifiants non-reçus, impossibilité de changer l'adresse mail pour recevoir son mot de passe (en cas d'erreur de saisie), impossibilité technique de voter pour les possesseurs de Mac, bug informatique empêchant de voter malgré une configuration testée comme conforme par la plate-forme de vote... les irrégularités constatées par nos militants et les services du Rectorat ont été innombrables.

Le SNUipp-FSU Somme remercie les 1614 collègues ayant réussi à voter pour la CAPD, particulièrement les 585 ayant choisi de nous soutenir.

Toutefois, nous restons les élus de toute la profession, sans exclusive et nous défendrons tous les collègues, qu'ils soient syndiqués (au SNUipp-FSU ou ailleurs) ou non-syndiqués.

Et la FSU ?

Au Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale, elle confirme sa place de première Fédération Syndicale avec une avance conséquente (plus du double de voix) par rapport à la seconde organisation syndicale. Elle totalise 7 sièges sur 15.

Au Comité Technique Académique d'Amiens, elle obtient là aussi des résultats confortant sa place de première fédération de l'Éducation Nationale (43,01%) très loin devant la deuxième organisation syndicale (UNSA Éducation avec 17,52%).

Les Comités Techniques sont compétents pour tout ce qui concerne les répartitions d'emplois au sein de l'académie puis des départements. Ce sont donc les élus de la FSU qui seront comme d'habitude en première ligne pour défendre toutes les écoles, toutes les classes et tous les postes.

Les élus du SNUipp-FSU Somme à la CAPD

Maryse Lecat
Isabelle Briet
Stéphane Magnier
Nathalie Demazeux
Philippe Auclair
Véronique Petit
Christine Souilliar (Hors Classe)
Patrice Hatté (Hors Classe)

Les désignés de la FSU au Comité Technique de la Somme

Stéphane Brendlé
Maryse Lecat
Manuella Lalouette
Stéphane Magnier
Thierry Apchin
Elsa De Clerck-Drouot
Laurence Lecossois
Éléonore Baudalet
Sylvie Fortin
Loïc Proyart

48,11 % : le SNUipp-FSU renforce sa première place

Avec 48,11 % des voix à la CAPN, le SNUipp-FSU conforte sa place de premier syndicat dans les écoles et enregistre une progression de 1,1 point par rapport aux élections de 2008.

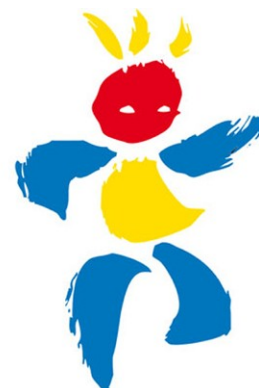
Seul point noir : la chute historique de la participation passant de 62,62 % en 2008 à 41,01 % liée aux dysfonctionnements du vote et à son calendrier. Dans ce contexte difficile, le SNUipp-FSU remercie les enseignants de lui avoir accordé leur confiance, et ce malgré les multiples entraves auxquelles ils ont été confrontés.

Ce résultat traduit aussi la reconnaissance des enseignants dans la capacité du SNUipp-FSU à les défendre au quotidien tout en étant force de propositions, de mobilisation pour la transformation de l'école et de revendications sur les questions sociales et sociétales.

Cependant, le SNUipp-FSU est convaincu de la nécessité d'approfondir la réflexion syndicale sur

la manière de prendre en compte les préoccupations des enseignants et notamment celles des jeunes qui entretiennent avec l'objet syndical de nouvelles relations. Réunions d'informations syndicales, colloques, Universités d'automne, etc..., le SNUipp-FSU s'engage à continuer d'ouvrir les espaces d'écoute, de débat permettant d'engager la réflexion et l'action syndicales pour construire les améliorations nécessaires.

Ce vote des personnels confie au syndicat une grande responsabilité pour l'avenir de l'école et des enseignants. L'école n'a pas besoin de statu quo mais de réels et durables changements pour la réussite de tous les élèves.



SNUipp - FSU



CARRIÈRE

Avancement : le grand chambardement !

L'actuel système de promotion, basé sur trois rythmes d'avancement et une note pédagogique, se voit bouleversé par un projet de décret sur l'évaluation des enseignants.

L'avancement est ce qui nous permet d'être promu d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur, entraînant ainsi une hausse de notre rémunération. Pour les enseignants, l'avancement peut s'effectuer pour chaque échelon à trois vitesses : au grand choix, au choix et à l'ancienneté. Il faut ainsi à un professeur des Écoles 29 ans pour atteindre le 11e échelon de la classe normale à l'ancienneté, contre 19 ans au rythme le plus rapide. Une différence de traitement considérable quand on la compare à d'autres corps de la fonction publique, et une spécificité notable si on considère que certains corps avancent à un rythme unique (c'est le cas des IEN).

Un projet de décret qui tire tout le monde vers le bas

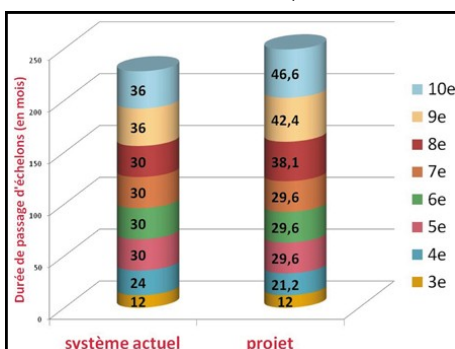
Ce projet du ministère met fin aux 3 rythmes d'avancement actuel et fait de l'avancement le plus lent « l'épine dorsale » du dispositif. Il introduit des réductions d'ancienneté qui peuvent être de 6 ou 15 mois tous les 3 ans. Celles-ci sont arrêtées par l'IA, sur proposition de l'IEN, suite à l'entretien professionnel.

Exemple : Imaginons que Marie ait été promue au 8eme échelon le 1er septembre 2015 et qu'elle bénéficie, à l'issue de son entretien professionnel, de 6 mois de réduction d'ancienneté. Elle se verrait promue au 9eme échelon le 1er septembre 2018 et non plus le 1er mars 2019. Dans un premier temps, le projet de décret laissait entendre qu'il y aurait un gel des promotions jusqu'en 2015. Le ministère a été contraint de revoir sa copie et les modalités actuelles d'avancement seront maintenues jusqu'au 31/12/2014, date à laquelle on bascule dans le nouveau système.

Un système qui fait beaucoup de perdants...

Dans le projet de décret, même en bénéficiant du maximum de réductions d'ancienneté, il faut 2 ans de plus pour atteindre le 11e échelon, en comparaison au grand choix actuel.

En prenant comme base un avancement moyen sur toute la carrière, le projet conduit à un ralentissement des promotions en fin de carrière (9e, 10e et 11e échelon), ce qui risque de laisser sur le carreau des collègues qui attendent d'atteindre le 11e échelon pour partir à la retraite (ils sont encore plus de 54 % à partir à la retraite sans avoir atteint le 11e échelon de la classe normale).



Avancement au rythme le plus rapide dans l'ancien et le nouveau système

...et qui creuse les inégalités

La hors classe avait jusqu'à présent un seul rythme d'avancement (2 ans et 6 mois ou 3 ans). Désormais, elle bénéficierait elle aussi de réductions d'ancienneté. Évidemment, tout mois de réduction d'ancienneté dans la hors classe est un mois de réduction d'ancienneté en moins pour la classe normale... Pour le SNUipp-FSU, cette disposition accentue donc

le clivage qui existe entre la classe normale et la hors classe. Par ailleurs, le projet de décret ne garantit pas que les réductions d'ancienneté soient réparties équitablement entre tous les échelons. Les collègues ne sont donc plus simplement en concurrence au sein d'un même échelon mais entre tous les échelons.

Une conception radicalement différente des déroulements de carrière

Jusqu'à présent, l'avancement d'échelon tenait compte de la valeur professionnelle et de l'ancienneté. L'ancienneté générale des services (AGS) est ainsi un des éléments des barèmes de promotions. Dans le projet de décret, seul l'élément « appréciation de la valeur professionnelle » subsiste. Pour le SNUipp-FSU, c'est un renforcement du « mérite » au détriment de l'expérience professionnelle. Le barème, malgré ses défauts, constituait un repère collectif pour la profession. Il permettait aux délégués du personnel siégeant dans les CAP de garantir l'équité et la transparence dans les opérations de promotions. Chaque collègue pouvait ainsi se situer dans son déroulement de carrière. Le projet du ministère supprime tout barème et risque, en l'état, de rendre le système de promotions plus opaque. A l'opposé du projet présenté par le ministère qui n'améliore pas l'existant, le SNUipp-FSU revendique un rythme d'avancement unique permettant à tous les collègues de terminer leur carrière à l'indice terminal du corps. Il estime indispensable de déconnecter l'appréciation de la valeur professionnelle du déroulement de carrière. Cette condition est indispensable si on veut rendre l'évaluation des enseignants plus juste et moins infantilisante.

De l'inspection en classe à l'entretien professionnel

De l'inspection d'aujourd'hui à l'entretien professionnel, il n'y a pas qu'une différence de vocabulaire. Le projet de décret sur les nouvelles modalités d'évaluation introduit une approche contestable du suivi du travail des enseignants.

Aujourd'hui, les enseignants des écoles sont inspectés dans leur classe avec de grandes différences sur la fréquence, le nombre et le déroulement des inspections. En général, l'IEN avertit de sa venue plusieurs jours avant, et fait éventuellement parvenir ses demandes. Il observe des séquences en classe et consulte les documents demandés puis il mène un entretien avec l'enseignant. A la suite de cette inspection, un rapport accompagné d'une note, validés par l'inspecteur d'académie, est envoyé à l'enseignant.

La nouvelle donne

Avec le nouveau projet, l'inspection en classe serait remplacée par une évaluation de la valeur professionnelle, processus ponctué par

un entretien tous les 3 ans. Cet entretien comprendrait l'examen partagé d'une auto évaluation et permettrait à l'IEN d'apprécier « la manière de servir de l'agent ». A son issue, l'IEN pourrait attribuer à l'agent un certain nombre de mois d'ancienneté qui lui permettraient d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur. Le système des promotions des enseignants en serait totalement transformé.

Des critères à discuter

L'entretien porterait « sur le positionnement de l'agent » vis à vis de quatre critères : la capacité à faire progresser chaque élève*, les compétences de l'enseignant « notamment didactiques », la pratique professionnelle dans l'action collective de l'école « dans le cadre des

programmes scolaires officiels et de la mise en œuvre des réformes », la qualité du cadre de travail. **Pour le SNUipp-FSU, il est inconcevable d'envisager l'élaboration de tels critères, comme de l'ensemble du dispositif. Sur ce sujet, une consultation avec les syndicats représentatifs est indispen-**

* Comment évaluer les progrès des élèves ? "Dans l'absolu c'est une difficulté", nous dit J.Théophile [directrice des ressources humaines au ministère]. Mais "dans le cadre d'une évaluation régulière tous les 3 ans, on peut utiliser des indicateurs comme la réussite aux examens ou le niveau de la classe".

Le Café pédagogique, 15/11/2011



SOCIÉTÉ

Agir contre le stress, sécuriser les enseignants

Pour **J-L Auduc**, « le meilleur anti-stress concernant les personnels de l'éducation nationale, c'est que l'institution, les autorités, la hiérarchie fassent confiance aux personnels. Construire un climat de confiance avec tous les enseignants et non un climat de défiance basé sur la suspicion permanente est décisif ». Plus qu'un constat, déjà un programme ?

Les dramatiques événements récents montrent que les conditions de travail des enseignants peuvent entraîner un stress jamais reconnu jusqu'ici. Dans l'enquête menée à l'échelon européen par le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), les huit premiers éléments « stressés » retenus sont :

- La charge de travail et l'intensité du travail ;
- La surcharge des rôles ;
- L'accroissement de la taille des classes ;
- Le comportement inacceptable des élèves ;
- Le manque de soutien de la direction ;
- L'insuffisance des moyens de l'école ;
- Le mauvais climat social ;
- Le manque de reconnaissance sociale de la profession enseignante.

Pour innover, il faut se sentir soutenu

Etre enseignant, c'est prendre en permanence des milliers de petites décisions en toute autonomie, en toute responsabilité. Pour donner les possibilités à l'enseignant d'oser, d'être un concepteur qui s'assume comme décideur, il faut que l'enseignant se trouve en situation de confiance de la part de sa hiérarchie. S'il ne l'est pas, il ne sera pas mis en situation de faire des choix dictés par la particularité du moment, du public concerné. Il risque de n'être qu'un répétiteur.

Défiance de l'institution

Le stress enseignant est aussi accentué par une politique qui se caractérise par le pilotage par les résultats qui ne prend pas suffisam-

ment en compte les caractéristiques de chacune des classes. Ce pilotage « par les résultats » pèse autant sur les enseignants que sur les élèves et leurs familles et se traduit par une angoisse de tous les jours des évaluations nationales.

Nous sommes dans une situation où s'est développée une attitude de mépris et défiance de l'ensemble des enseignants. Cette attitude a été très présente dans les modifications apportées aux programmes, dans la succession d'injonctions paradoxales qui discréditent, faute de moyens, des mots comme personnalisation, autonomie, compétences... La défiance vis-à-vis des personnels se manifeste également par une « évaluationnite » aigüe, sans fin. On en arrive à déposséder les enseignants de ce qui fait leur cœur de métier.

L'isolement des enseignants

Tout concourt aujourd'hui à isoler l'enseignant. Pourtant, l'exercice solitaire du métier enseignant a montré ses limites face aux difficultés d'exercice du métier enseignant (gestion de la classe, prise en compte de la diversité des élèves...).

Redonner du sens au métier enseignant

Il s'agit aujourd'hui de redonner du sens au métier enseignant, de permettre aux enseignants de reprendre la main sur le métier. Il semble indispensable dans les politiques de gouvernance pédagogique de notre système éducatif :

- d'en finir avec le fonctionnement « taylorien » des établissements
- de redonner toute sa place à la pédagogie, au projet collectif
- de permettre à chacun de se réappropriier l'ensemble des composantes de l'exercice de son métier
- d'en finir avec « l'évaluationnite » aigüe permanente
- de s'épauler mutuellement avec les familles et les autres adultes de l'établissement

C'est en permettant aux enseignants d'exercer mieux leur métier qu'on pourra transformer et améliorer notre système scolaire et permettre une réussite de tous les élèves. En un mot, le meilleur anti-stress concernant les personnels de l'Éducation Nationale, c'est que l'institution, fasse confiance aux personnels. Construire un climat de confiance avec tous les enseignants et non un climat de défiance basé sur la suspicion permanente est décisif. Cela nécessite que la Nation donne de réelles preuves de confiance et de reconnaissance au corps enseignant, qu'elle passe un véritable contrat clair avec eux sur leurs missions, les objectifs qui leur sont assignés, et les moyens, notamment en formation continuée, qui sont mis à leur disposition.

Texte extrait du Café Pédagogique
Jean-Louis Auduc sera présent à
l'Université de Printemps
du SNUipp-FSU Somme (cf. p.4)

La petite valise culturelle

Khadim M'Baye est un griot sénégalais. Initié par son père à la danse traditionnelle sénégalaise, il perfectionne sa passion pour la musique depuis sa tendre enfance. Il a été formé à la danse madingue par Lamine Coly, chorégraphe connu au Sénégal, ce qui lui permet d'intégrer le groupe guinéen Bassikolo. Il participe à de nombreux spectacles. Danseur, musicien, Khadim M'Baye est aussi cracheur-mangeur de feu.

Arrivé en Europe, il devient metteur en scène et chorégraphe d'un groupe de chants, danses et percussions d'Afrique de l'Ouest sur Montpellier, et fait les premières parties de Princess Erika, Magic System, LKJ et Manu Dibango.

Aujourd'hui, résidant sur Amiens, il a fondé un nouveau groupe : Le Groupe Khadim M'Baye qui sillonne tout le Nord de la France et étend progressivement sa renommée...

Il est aussi professeur de danse africaine et de



percussions : il propose des cours, des ateliers et des stages dans toute la Picardie pour les adultes et les enfants (associations, établissements scolaires, centres de loisirs). Il a mis en place de nombreuses créations artistiques avec les enfants, basées sur la danse, les jeux enfantins africains et le théâtre (Kirikou 2010-2011).

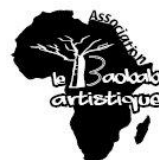
Il peut donc intervenir dans les écoles afin de présenter des instruments africains, initier les enfants à la danse africaine et s'adapter aux projets proposés.

Utilisant le chant, la danse ou la pratique de divers instruments africains, Khadim sait captiver l'attention des enfants afin de représenter des scènes de la vie quotidienne africaine.

Le groupe Khadim M'Baye propose une représentation (chants, danses et musiques africaines) **le 14 janvier 2012 à la salle des Évents de Salouël à 20h30.**

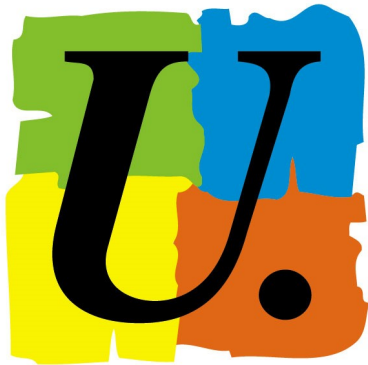
Beaucoup de chaleur lors de cette soirée du mois de janvier !

Association
Le Baobab Artistique
Tél. : 06.81.11.01.51
E-mail : contact@mbaye.org
Site web : www.mbaye.org



ACTION

TOUS EN GRÈVE LE 15/12 !



RENDEZ-VOUS

A 14h30

devant l'Inspection
Académique

pour une manifestation en
cortège vers le Rectorat où
une délégation sera reçue !



FNEC FP



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIÈRE



Communiqué interfédéral
(FSU, UNSA, FO, CFDT, SUD, CGT, FAEN)

Les sujets de désaccords et de mécontentements sont aujourd'hui très nombreux dans l'Éducation nationale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels... autant de mesures qui ne sont pas au service de la réussite de tous. Le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom.

Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ;
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique.

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

Les fédérations syndicales signataires condamnent ces projets que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012. Il est désormais de la responsabilité du ministère de mettre un terme à ce conflit en retirant ce texte et en ouvrant de véritables négociations sur cette question.

Elles appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (éducation nationale et enseignement agricole), à être massivement en grève le 15 décembre prochain pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.



L'ÉCOLE POUR TOUS / TOUS POUR L'ÉCOLE

